delta lloyd

Monsieur Exemple Funds for Good
Boulevard d'anvers 38-39
1000 Bruxelles

Cette offre vous est proposée par votre intermédiaire:

MYSAVINGS
Monsieur Charles-Edouard Donnet
Boulevard d'Anvers 38-39
1000 BRUXELLES
(+32) 023181551
info@mysavings.be

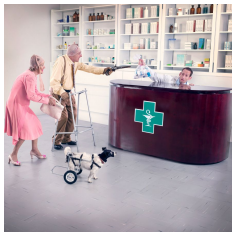

delta lloyd

DELTA LLOYD STRATEGY-SIMULATION nr 113.522.918 — SYNTHÈSE

		Page
INTERMÉDIAIRE	MYSAVINGS	3
PRENEUR(S) D'ASSURANCE	Exemple Funds for Good	3
ASSURÉ(S)	Exemple Funds for Good	3

DATES — 4

Date de la simulation	26.01.2015
Durée du contrat	10 ans 0 mois
Date de prise d'effet	26.01.2015
Date de fin	25.01.2025

FISCALITÉ — 4

Non fiscal

VERSEMENTS DE PRIMES — 6

	première	**périodiques**
Prime(s)	10.000,00 EUR	2.400,00 EUR

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT — 4

	première	**périodiques**
Fonds Branche 21	0,00 %	0,00 %
Fonds Branche 23	100,00 %	100,00 %

PROJECTION DE LA RÉSERVE À LA FIN DU CONTRAT — 5

au taux neutre	40.593,42 EUR

Cette synthèse fait partie intégrante de la simulation détaillée en annexe. Toutes les mentions légales y figurent.

Objet de la simulation	Nouvelle affaire
Date de la simulation	26.01.2015
Référence de la simulation	113.522.918
Référence de la fiche info financière	FIF STR NF FR 0714
Référence des conditions générales	CG STR NF FR 0414
Référence du règlement de gestion des fonds Branche 23	RGF STR NF FR 1013
Numéro du producteur	27088

INTERMÉDIAIRE

Nom	MYSAVINGS
Rue , Nr , Boîte	Boulevard d'Anvers 38-39
Code postal , Localité	1000 BRUXELLES
Numéro de téléphone - Nom	(+32) 023181551
Numéro FSMA	11223
Statut	Courtier d'assurances
Contact	Monsieur Charles-Edouard Donnet
Adresse e-mail	info@mysavings.be

PRENEUR(S) D'ASSURANCE

	Preneur d'assurance
Prénom , Nom	Exemple Funds for Good
Personne physique ou morale	Personne physique
Adresse de correspondance	
Rue , Nr , Boîte	Boulevard d'anvers 38-39
Code postal , Localité	1000 Bruxelles
Pays	Belgique
Email	info@mysavings.be

Vous confirmez que vous choisissez, lorsque cela est possible, de recevoir certaines informations légales de manière électronique ou de les consulter sur le site plutôt que par voie papier.

Langue de correspondance	Français

ASSURÉ(S)

	Assuré(e)
Prénom , Nom	Exemple Funds for Good
Rue , Nr , Boîte	Boulevard d'anvers 38-39
Code postal , Localité	1000 Bruxelles
Pays	Belgique

Date de naissance	01.01.1980
Sexe	Homme

DATES

Date de prise d'effet du contrat	26.01.2015 , et au plus tôt à la date de réception du premier versement.
Date d'échéance principale	26/01
Durée du contrat	10 ans 0 mois
Date de fin du contrat	25.01.2025

PRODUIT

Nom du produit	Delta Lloyd Strategy
Type d'assurance	Assurance vie individuelle liée aux fonds à taux d'intérêt garanti (Branche 21) et/ou aux fonds d'investissement (Branche 23).

FISCALITÉ

Régime fiscal	Non fiscal

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Primes périodiques	**Nom du fonds - (Classe de risque)****	**%**
Fonds Branche 23 (***)	Delta Lloyd Life FFG Architect (Classe 2)	100,00 %

Première prime	**Nom du fonds - (Classe de risque)****	**%**
Fonds Branche 23 (***)	Delta Lloyd Life FFG Architect (Classe 2)	100,00 %

(**) Les classes de risque indiquent le risque lié à un investissement. Elles sont définies de la classe 0 à la classe 6, la classe 0 correspondant au risque le plus faible et la classe 6 au risque le plus élevé. Au moins une fois par an il est procédé à une éventuelle reclassification des fonds d'investissement en fonction de leur évolution.

(***) Les fonds sont gérés au mieux dans le but de d'obtenir le rendement le plus élevé. Le risque financier lié au contrat est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

PROJECTION DE LA RÉSERVE

Taux de projection (****)	Nom du fonds -(Classe de risque **)	Taux prudent (*)	Taux neutre (*)	Taux optimiste (*)
Fonds Branche 23 (***)	Delta Lloyd Life FFG Architect (Classe 2)	0,00 %	3,10 %	4,20 %

(*) Ces hypothèses de projections ont été déterminées par Delta Lloyd Life et doivent être considérées comme l'évaluation de la moyenne du rendement global à long terme, Elles sont basées sur la connaissance qu'a Delta Lloyd Life de la situation économique actuelle et de la façon dont celle-ci pourrait évoluer à l'avenir.

(**) Les classes de risque indiquent le risque lié à un investissement. Elles sont définies de la classe 0 à la classe 6, la classe 0 correspondant au risque le plus faible et la classe 6 au risque le plus élevé. Au moins une fois par an, il est procédé à une éventuelle reclassification des fonds d'investissement en fonction de leur évolution.

(***) Les fonds sont gérés au mieux dans le but d'obtenir le rendement le plus élevé. Le risque financier lié au contrat est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

(****) Les projections ne sont pas garanties et peuvent fluctuer dans le temps en fonction de l'évolution du taux d'intérêt garanti et des résultats de la compagnie pour la Branche 21 ou de la conjoncture économique pour la Branche 23. Les simulations n'engagent en rien la compagnie.

Projection au taux neutre (en EUR)

Date	Coût décès (****)	Versements bruts	Capital á payer en cas de décès au	Réserve en Branche 23(***)	Réserve totale
01.01.2016	0,00	12.200,00	12.211,13	12.211,13	12.211,13
01.01.2017	0,00	2.400,00	14.966,10	14.966,10	14.966,10
01.01.2018	0,00	2.400,00	17.806,53	17.806,53	17.806,53
01.01.2019	0,00	2.400,00	20.735,02	20.735,02	20.735,02
01.01.2020	0,00	2.400,00	23.754,28	23.754,28	23.754,28
01.01.2021	0,00	2.400,00	26.867,09	26.867,09	26.867,09
01.01.2022	0,00	2.400,00	30.076,45	30.076,45	30.076,45
01.01.2023	0,00	2.400,00	33.385,31	33.385,31	33.385,31
01.01.2024	0,00	2.400,00	36.796,73	36.796,73	36.796,73
01.01.2025	0,00	2.400,00	40.313,86	40.313,86	40.313,86
25.01.2025	0,00	200,00	40.593,42	40.593,42	40.593,42

Résultat de la projection à la fin du contrat (en EUR) (*****)

Date	Coût décès total (****)	Versements bruts totaux	Capital á payer en cas de décès au	Réserve en Branche23 (***)	Réserve totale
au taux prudent					
25.01.2025	0,00	34.000,00	33.166,67	33.166,67	33.166,67
au taux neutre					
25.01.2025	0,00	34.000,00	40.593,42	40.593,42	40.593,42
au taux optimiste					
25.01.2025	0,00	34.000,00	43.649,23	43.649,23	43.649,23

(***) Les fonds sont gérés au mieux dans le but d'obtenir le rendement le plus élevé. Le risque financier lié au contrat est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

(****) Pendant la durée du contrat, la prime de risque couvrant la garantie décès, qui est en fonction du montant ou des couvertures décès, de l'âge et du comportement fumeur/non fumeur de l'assuré(e), sera déduite mensuellement de la réserve du contrat. Le tarif décès est garanti les 3 premières années à partir de la date de prise d'effet du contrat. Cette simulation est valable 1 mois sous réserve d'acceptation définitive par la Compagnie. L'acceptation médicale et financière implique l'évaluation de certains critères, qui pourraient engendrer un risque plus élevé pour la compagnie ou tomber en dehors de la politique d'acceptation. Ces critères sont: votre santé, votre style de vie, votre emploi, les sports que vous pratiquez, vos séjours à l'étranger et votre situation financière. Cette évaluation peut entraîner un coût supplémentaire du risque et/ou une restriction de l'étendue de la couverture demandée.

(*****) Ces exemples de calcul sont hypothétiques. Ils ne sont que l'application de modèles fondés sur de pures hypothèses et sont donnés à titre informatif et ne constituent en aucun cas une garantie pour les résultats futurs. Le preneur d'assurance ne tire de ces exemples de calcul aucun droit contractuel. Les taux s'appliquent sur la réserve nette (après les taxes, frais d'entrée compagnie, commissions et primes de risque éventuelles). Spécifiquement, pour la Branche 21, il s'agit du rendement brut global (Participations Bénéficiaires éventuelles y comprise et avant commissions de gestion éventuelles).

VERSEMENTS DE PRIMES (**)

Primes périodiques

Date de prise d'effet	20.02.2015
Montant annuel brut	2.400,00 EUR
Fractionnement	Mensuelle
Montant fractionné	200,00 EUR
Indexation à la date d'échéance principale au taux de	0,00 %
Date de fin du paiement	25.01.2025

Taxes et frais d'entrée (en %)	**Taxes (*)**	**Frais compagnie**	**Commissions**
Prime principale	2,00	0,50	0,00

Composition annuelle de la prime (en EUR)	**Brut**	**Taxes (*)**	**Frais compagnie**	**Commissions**	**Net**
Prime principale	2.400,00	47,06	11,76	0,00	2.341,18

Première prime

Date de réception	26.01.2015
Montant brut	10.000,00 EUR

Taxes et frais d'entrée (en %)	**Taxes (*)**	**Frais compagnie**	**Commissions**
Prime principale	2,00	0,50	0,00

Composition de la prime (en EUR)	**Brut**	**Taxes (*)**	**Frais compagnie**	**Commissions**	**Net**
Prime principale	10.000,00	196,08	49,02	0,00	9.754,90

(*) Une taxe de 2,00% est instaurée sur les primes versées pour une assurance vie individuelle. Ce régime concerne les assurances Branche 21 et Branche 23 conclues par des personnes physiques dont la résidence habituelle se situe en Belgique. Les contrats de type épargne-pension sont expressément exemptés. Le montant total de la prime (toutes charges comprises) sert de base à la taxe. Pour les contrats souscrits par une personne morale, un tarif de 4,40% ou de 9,25% est d'application.

(**) Les primes mentionnées ne tiennent pas compte de surprimes éventuelles.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

La politique en matière des conflits d'intérêts de la Delta Lloyd Life SA est disponible sur le www.deltalloydlife.be dans la rubrique des documents légaux.

À la demande de votre intermédiaire d'assurance non lié (agent d'assurance non lié ou courtier, ci-après dénommé "intermédiaire"), DLL a réalisé une simulation relative au produit DLStrategy. Cette simulation est fournie à votre intermédiaire à titre informatif afin de lui permettre de documenter son offre. Votre intermédiaire a d'ailleurs la possibilité d'adapter la simulation lui-même, s'il le souhaite. La fourniture de cette simulation à l'intermédiaire ne modifie en rien le fait que votre intermédiaire est exclusivement responsable de l'application des règles MiFID (notamment les obligations propres à votre intermédiaire en matière d'information précontractuelle et de devoir de diligence), DLL n'intervenant en aucune manière. Pour toute question, votre intermédiaire reste à votre disposition.

Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03) - dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles -Delta Lloyd Bank : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054- BIC BNAGBEBB. La FSMA (Financial Services and Markets Authority) est l'autorité belge qui exerce le contrôle du secteur financier. Elle a son siège Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

00000 00400 00000 00000